


Site Natura 2000 FR5300050 « Etangs du canal d'Ille-et-Rance »





Ordre du jour

- ❑ Modification de l'arrêté de composition du Copil
- ❑ Présentation de la première lettre d'information Natura 2000
- ❑ Retours sur l'étude agrion de mercure
- ❑ Projet de contrat Natura 2000 sur l'étang de la Bézardière
- ❑ Organisation d'un chantier participatif bénévole à l'automne
- ❑ Intégration de deux PAEC
- ❑ Projet d'extension du périmètre du site
- ❑ Remarques / Questions diverses

→ Terrain : découverte du Coléanthe délicat



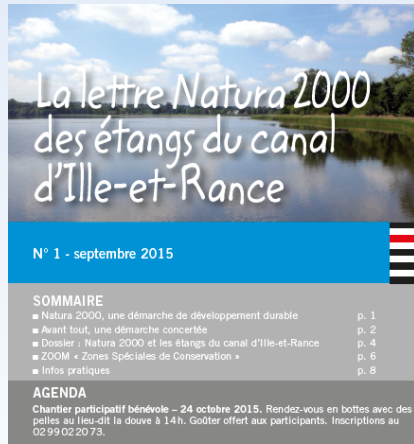
Informations générales

- Modification de l'arrêté de composition du Copil
 - Association Départementale de Chasse Fluviale d'Ille-et-Vilaine
 - Centre Régional de la Propriété Forestière

- Présentation de la première lettre d'information Natura 2000

Informations générales

Présentation de la première lettre d'information Natura 2000



> Natura 2000, une démarche de développement durable

La protection stricte des espèces ne suffit pas à limiter la dégradation progressive de la biodiversité. De la même manière que les Hommes ont besoin d'un toit, les espèces animales et végétales ont besoin d'habitats naturels dont certains, comme ceux des étangs du canal, sont protégés par le réseau européen Natura 2000. Ce constat a amené l'Union européenne à adopter deux directives pour donner aux Etats membres un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des milieux naturels :

- La directive « Oiseaux » datant de 1979 : elle prévoit la protection des habitats naturels nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Les sites désignés sont les « Zones de Protection Spéciale » ou ZPS.
- La directive « Habitats » de 1992 : elle vise à la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Les sites désignés sont les « Zones Spéciales de Conservation » ou ZSC.

Le réseau Natura 2000 est le réseau écologique européen formé par l'ensemble des ZPS et des ZSC. Il a pour objectif d'assurer le maintien de la biodiversité en intégrant les exigences socioculturelles et économiques du territoire, dans une démarche de développement durable.



Ille-et-Vilaine, la vie à taille humaine

> Regard d'un élu du territoire

Du fait de leur rôle d'alimentation en eau pour le canal d'Ille-et-Rance, les niveaux d'eau des étangs varient en fonction des saisons et ont permis l'établissement de milieux naturels d'une grande richesse biologique. Ceci a alors amené l'Etat à les proposer comme site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats Faune Flore ». D'abord perçu comme une « mise sous cloche » du territoire concerné, le lancement de la démarche Natura 2000, en concertation avec tous les acteurs locaux, a permis de lever ces craintes.

En 2011-2012, le document d'objectifs du site (plan d'actions en faveur des habitats naturels et des espèces d'un territoire donné) a été rédigé de manière collective. Les élus locaux, représentants d'associations, représentant des fédérations de chasse et de pêche, d'exploitants agricoles... se sont réunis et ont fait émerger un projet de territoire autour d'une même préoccupation : la préservation de ce patrimoine si exceptionnel.

Aujourd'hui, la démarche Natura 2000 est entrée dans une phase opérationnelle.

En tant que gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles, propriétaire de parcelles en bordure de l'étang du Boulet, et déjà animateur Natura 2000 pour un autre site (Vallée du Canut), le Département d'Ille-et-Vilaine a choisi de reprendre en 2014 l'animation du site des étangs du canal d'Ille-et-Rance.

Particuliers, forestiers, agriculteurs, associations ou collectivités territoriales, tous peuvent désormais marquer leur engagement en faveur de la biodiversité et de la qualité du territoire à travers plusieurs leviers : la signature de la charte Natura 2000, la mise en place de travaux de restauration prévus dans le cadre de contrats Natura 2000, et la rémunération d'engagements agroenvironnementaux pour les agriculteurs.

Il nous appartient désormais d'assurer l'avenir de ce territoire tout en ayant l'ambition de prendre en compte dans son développement la richesse du monde vivant qui nous entoure.

Jean-Christophe BENIS
Maire de Hédé-Bazouges
Membre du comité de pilotage
Natura 2000

> Pourquoi ce site ?

Les étangs au service du canal d'Ille-et-Rance

Le canal, créé au 19^e siècle, constitue une liaison entre la manche et l'océan en reliant la Rance à la Vilaine maritime. Les rivières Ille et Rance sont reliées par un canal artificiel alimenté par 5 étangs. Les étangs de Hédé, Bazouges, Bézardière et du Boulet constituent le site Natura 2000 dits des « étangs du canal d'Ille-et-Rance » tandis que l'étang d'Ouéde est inclus dans le site Natura 2000 du « Complexe forestier de Rennes-Liffré, étang et lande d'Ouéde ». Le canal et ses étangs sont la propriété de la Région Bretagne qui gère les niveaux d'eau.



Pompe du Bois-Magné sur l'étang de Bazouges permettant d'alimenter en eau le bief de partage.

Chacun des étangs du canal d'Ille-et-Rance alimente le bief de partage* à différents moments de la saison de navigation.

L'étang de Hédé se remplit plus rapidement, il est utilisé au début de la saison (mars-avril). Ensuite l'étang du Boulet alimente le canal par l'intermédiaire d'un tuyau souterrain (ou conduite forcée) qui remplace la rigole du Boulet. La réserve de Bazouges ne sert en général qu'en fin de saison (août-septembre) et permet grâce à une pompe de maintenir le bief de partage à un niveau suffisant pour la navigation. L'étang de la Bézardière, quant-à-lui, est rarement utilisé de par sa faible capacité de retenue. Il est utile uniquement pour l'alimentation du versant Rance du canal.

Ainsi, cette variation interannuelle des niveaux d'eau a permis l'installation de gazons amphibies sur les berges des étangs et le développement de milieux humides associés aux plans d'eau (landes humides, tourbières...).

De nombreuses activités ont lieu sur le site et participent à la vie du territoire

Le tourisme et les activités de plein air

L'étang du Boulet est le plus grand plan d'eau navigable du département (150 ha). Sa base nautique et sa plage aménagées attirent chaque année de plus en plus de personnes. De même, la proximité du canal et du site des 11 écluses attire les promeneurs sur l'étang de Bazouges. Au fil des saisons, randonneurs, cavaliers, chasseurs, pêcheurs... se partagent l'espace au sein de magnifiques paysages variant au gré des saisons et des variations de niveau d'eau.

Attention, il est nécessaire d'obtenir une autorisation auprès du service des voies navigables de la Région Bretagne pour naviguer sur les étangs du canal, y compris sur l'étang du Boulet (en dehors des activités de la base nautique).



De nombreuses activités prennent sur le site.

L'activité forestière



- Les forêts publiques
Les peuplements forestiers situés sur le chemin de halage ont été plantés en même temps que la création du canal, c'est-à-dire il y a maintenant deux siècles. Les arbres, essentiellement des hêtres, sont vieux et présentent des cavités. Ceci constitue des abris pour les chauves-souris et de la nourriture pour un certain nombre d'insectes.

- Les forêts privées
Tanouarn au nord de l'étang de Bazouges et Bourgoët au nord de l'étang du Boulet déterminent le paysage environnant.

Souche de hêtre colonisée par de nombreux insectes.

Informations générales

□ Présentation de la première lettre d'information Natura 2000

La lettre Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance
N° 1 - septembre 2015

> Une diversité biologique forte : les habitats naturels et espèces du site

La richesse biologique des étangs, et notamment la spécificité des gazons amphibies des bordures d'étangs a été à l'origine de la désignation de ce site comme Zone Spéciale de Conservation. Une liste d'habitats naturels et d'espèces (faune et flore) d'intérêt communautaire* a alors été établie. Puis, de nouvelles études, réalisées par les structures en charge de la rédaction, puis de l'animation du Docob ou par les acteurs naturalistes (Bretagne Vivante, Groupe

Mammalogique Breton...) ont permis de mettre en évidence la présence d'autres espèces d'intérêt communautaire : cinq espèces de chauves-souris, une libellule (l'agrion de mercure) et un coléoptère (le Lucane cerf-volant). La connaissance de ces habitats naturels et espèces permet ainsi d'ajuster les modes de gestion préconisés dans le document d'objectifs.

Les milieux tourbeux

Les milieux tourbeux présents sur le site sont de deux types : des stades pionniers de tourbière et des tourbières dégradées qui nécessiteraient des travaux de restauration. De nombreuses espèces patrimoniales se développent dans ces milieux.



Les pelouses amphibies

Ces habitats regroupent : végétation des fonds et des bords des étangs temporairement inondés*. Le sol est en général un mélange vaseux et sableux.

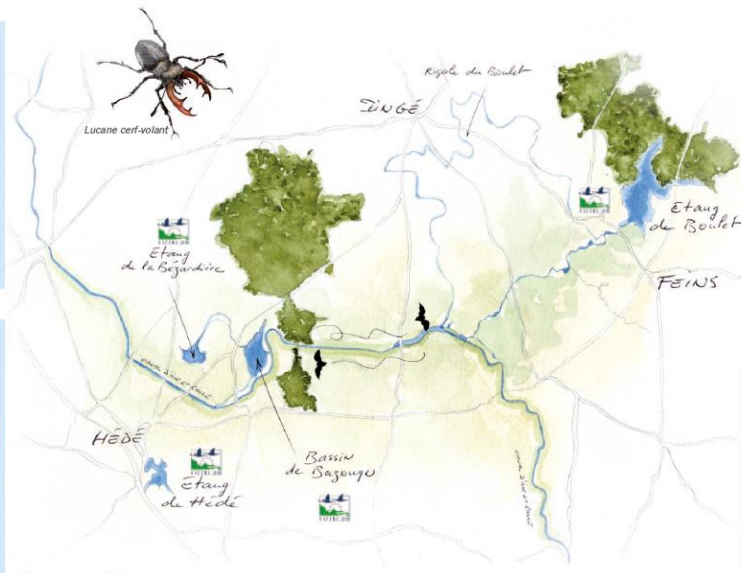


Coléanthe délicat



Chiffres clés

- 4 étangs : Bazouges (42 ha), Hédé (23 ha), Bézardière (20 ha) et le Boulet (150 ha)
- 5 communes concernées
- 6 habitats d'intérêt communautaire dont 2 sont prioritaires
- 8 espèces d'intérêt communautaire



Lucane cerf-volant

Les prairies à molinie

Les prairies à molinie sont des milieux à humidité variable et à sol pauvre en nutriments. Elles sont issues d'un régime de fauche ou de pâturage extensif. Il n'y a pas si longtemps, des vaches pâturaient sur la butte des épinettes de l'étang du Boulet.



Les landes humides

Les landes humides (Habitat d'intérêt communautaire prioritaire*) sont caractérisées par la présence de callune, ajoncs et d'une espèce de bruyères typique des milieux humides : la bruyère à quatre angles. Le cortège d'espèces y est différent des landes sèches et mésophiles.



Chauves-souris d'intérêt communautaire présentes sur le site : Barbastelle (à g.) et Grand rhinolophe (à dr.)

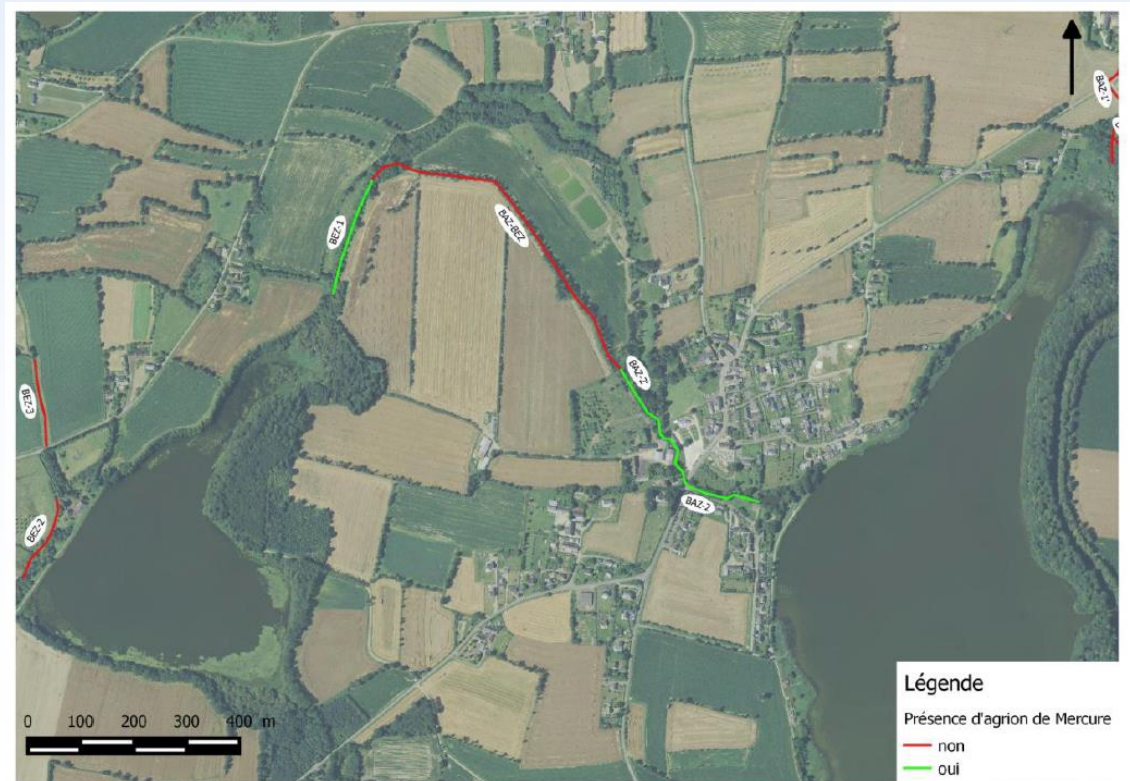
Étude Agrion de Mercure

- Résultats de l'étude réalisée par Bretagne Vivante



Étude Agrion de Mercure

- Résultats de l'étude réalisée par Bretagne Vivante
 - Localisation des observations 2013



Étude Agrion de Mercure

- Résultats de l'étude réalisée par Bretagne Vivante
 - Localisation des observations 2015



Photos : zones d'observation de l'agrion de Mercure en 2015

Projet de contrat Natura 2000 - étang de la Bézardière -

- Désenvasement des noues d'écoulement et coupe de saules aux abords (environ deux mètres de chaque côté du fossé)
- Coupe des saules et des mégaphorbiaies pour le développement du parc des canards
- Élévation des nives après la coupe des saules pour les noues



Projet de contrat Natura 2000 - étang de la Bézardière -

- Restauration de la mare dite « la source »
(désenvasement et coupes des saules aux abords)

- Éc
res
an

- Cr
l'é

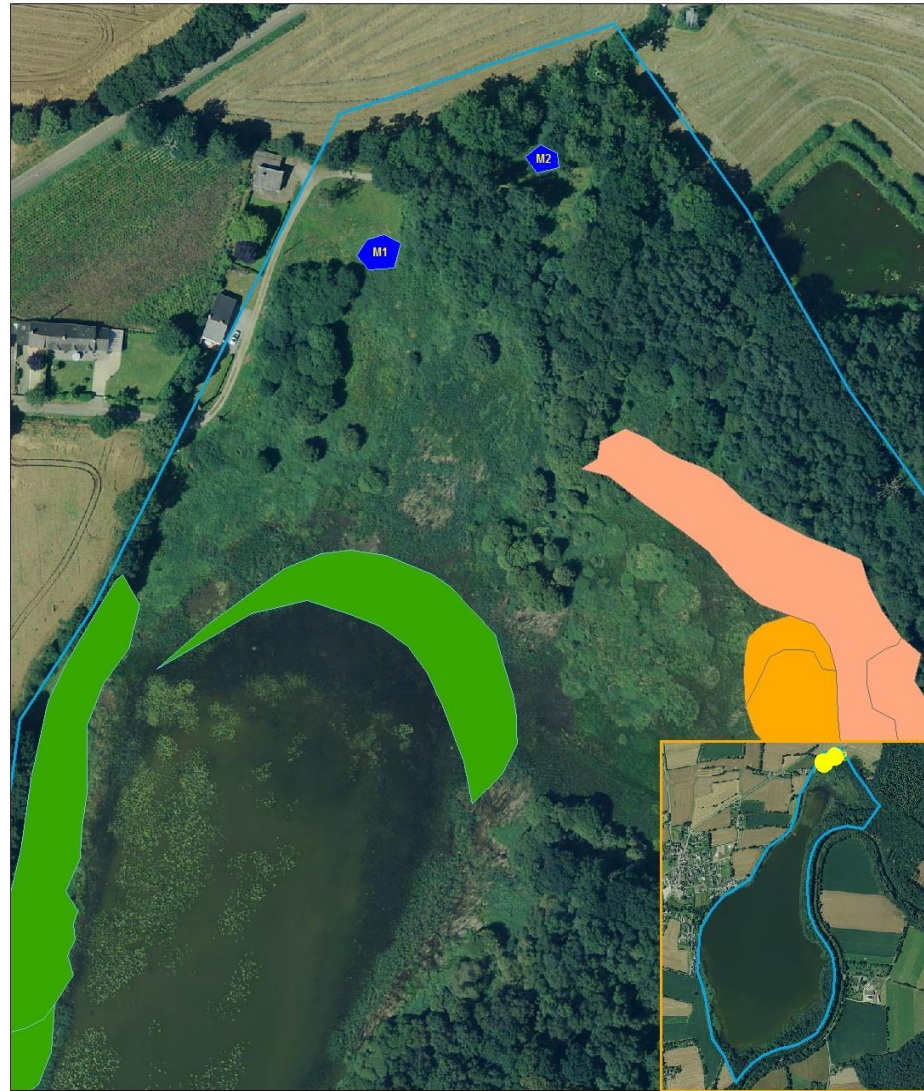


Projet de contrat Natura 2000 - étang de la Bézardière -



Chantier participatif

- Appel
- Créa
- RDV
- Objec
- autre



ons et

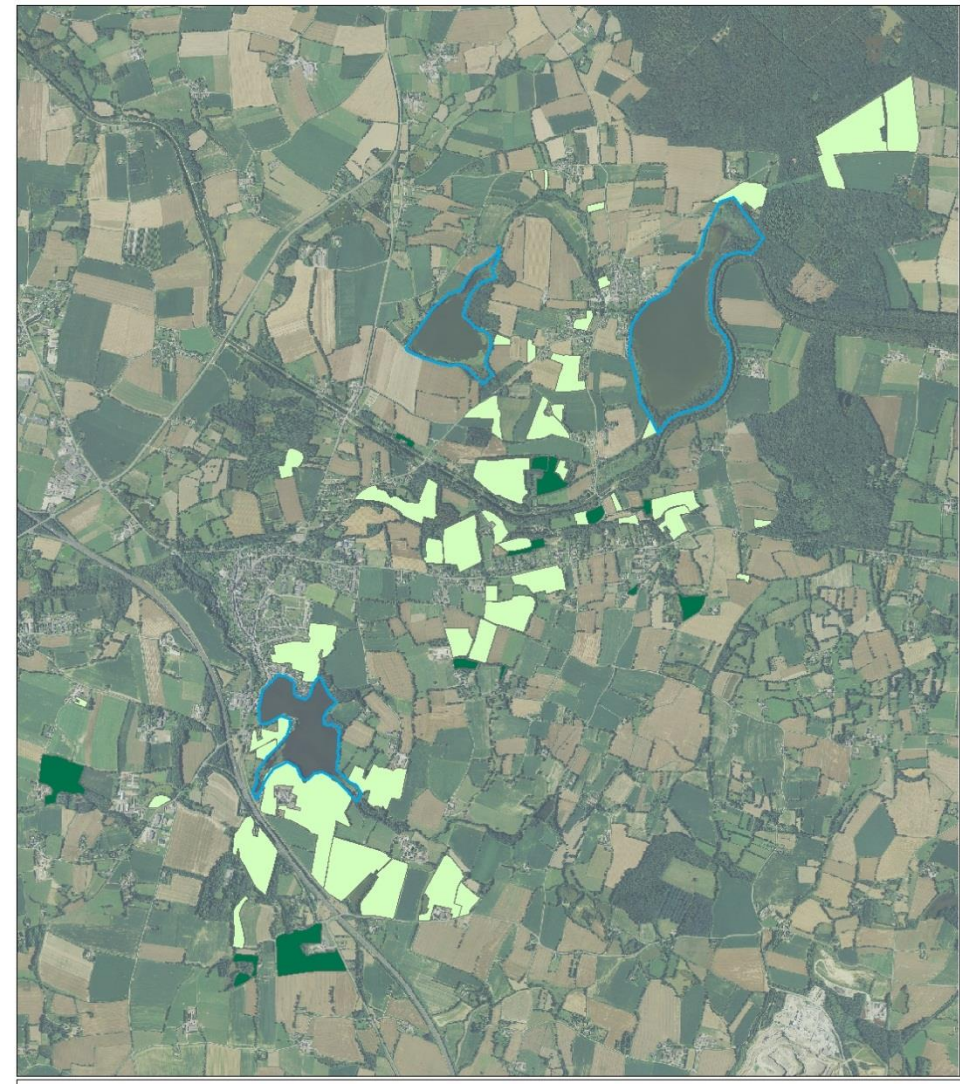
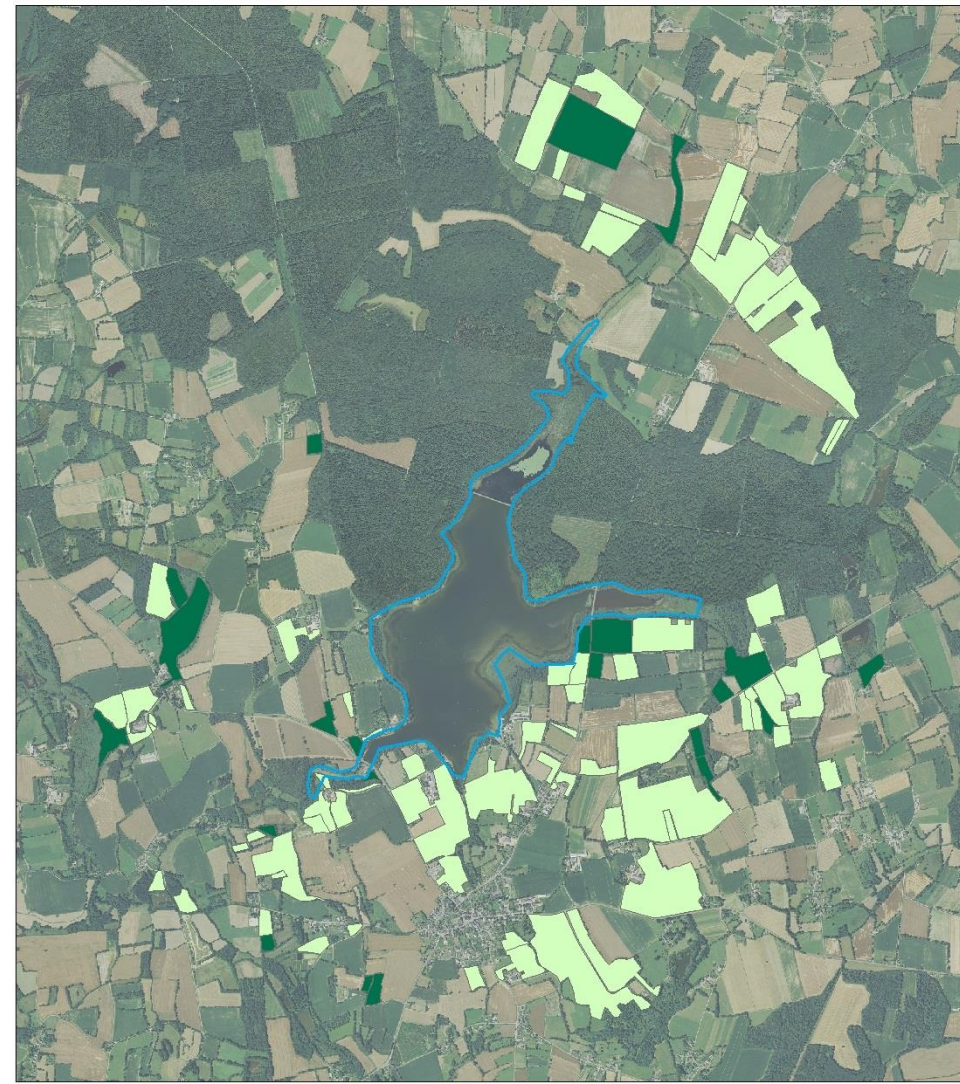


Projets Agro-Environnemental et Climatique

- Un PAEC est un projet déclinant les mesures agro-environnementales proposées sur un territoire aux exploitants agricoles.

- Intégration de deux PAEC
 - Bassin versant de l'Ille-et-Illet
 - Bassin versant du Linon

Projets Agro-Environnemental et Climatique





Projets Agro-Environnemental et Climatique

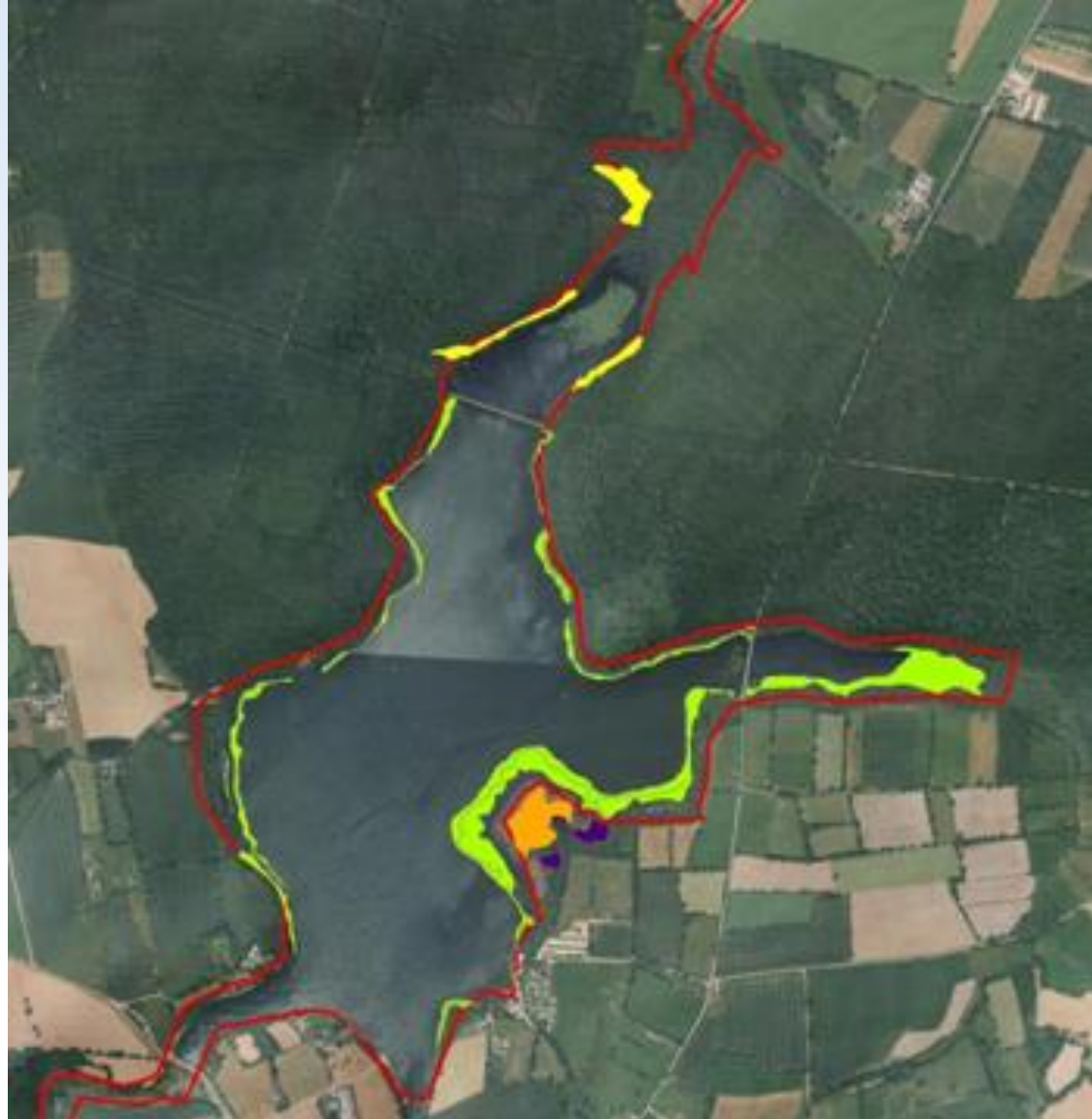
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques proposées :
 - Mise en herbe et absence de fertilisation
 - Réduction de la pression de pâturage
 - Gestion de l'herbe par la fauche
 - Amélioration de la gestion pastorale
 - MAEC maillage bocager
 - ...



Projet d'extension du périmètre Natura 2000

- Problème de cohérence en terme d'animation
 - Habitats d'intérêt communautaire inscrits au Formulaire Standard de Donnée du Site mais pas dans le périmètre
 - Impossibilité de proposer des contrats Natura 2000, de signature de Charte, justifications importantes pour les MAEC

Projet d'extension du périmètre Natura 2000





Projet d'extension du périmètre Natura 2000

- Problème de cohérence en terme d'animation
 - Habitats d'intérêt communautaire inscrits au Formulaire Standard de Donnée du Site mais pas dans le périmètre
 - Impossibilité de proposer des contrats Natura 2000, de signature de Charte, justifications importantes pour les MAEC
- Position du comité de pilotage Natura 2000



Projet d'extension du périmètre Natura 2000

- Calendrier de travail concernant l'extension
 - Travail de recherche des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à proximité des étangs
 - Groupes de travail jusque fin 2016 – début 2017
 - Réunions publiques et lettres d'informations pour expliquer la démarche
 - Consultation des collectivités au printemps 2017
 - Envoi du dossier à la commission européenne fin 2017 pour validation en_____

Remarques – Questions diverses



Merci de votre attention

